


Vendredi 15 octobre 2004

	UTOPIES ET SEXUALITES	
	14h30 à 16h	Maison de la Magie
	Animatrice : Sylvie CHAPERON, maîtresse de conférences à l'université de Toulouse Intervenants : Marcela IACUB, juriste chargée de recherche au CNRS ; Jean-Pierre POLY, professeur à l'université de Paris X-Nanterre ; François RONSIN, professeur à l'université de Dijon ; Florence TAMAGNE, maîtresse de conférences à l'IEP de Lille.	

Ce thème de débat présente plusieurs avantages. Il s'adapte assez bien à l'état de l'historiographie française qui s'est beaucoup plus préoccupée des politiques de la sexualité, que des pratiques sexuelles. Il permet aussi de ne pas dissocier artificiellement un domaine, celui que nous nommons aujourd'hui « la sexualité », de l'ensemble des conceptions sociales et politiques d'un auteur, d'un milieu ou d'un mouvement, dans lequel il prend tout son sens.

Il autorise aussi un parcours transhistorique, car de telles croyances sont récurrentes dans l'histoire. Sur la période contemporaine le choix ne manque pas : des socialistes utopiques, jusqu'aux *Queers*¹, en passant par les néo-malthusiens, les adeptes de REICH, les mouvements de libération des années 1970, etc. Mais les périodes plus anciennes et d'autres civilisations connaissent aussi des mouvances comparables par certains aspects. Citons les libertins, les philosophes des Lumières (DIDEROT), le contenu sexuel de la Réforme, les sectes dissidentes du Moyen-âge ou les cyniques grecs. Sans écarter d'autres préoccupations, trois points pourront nourrir le débat. La qualification d'utopie mérite discussion. A l'instar de l'hypothèse répressive que Michel Foucault opposait à la dite « libération sexuelle », on pourra se demander si ces utopies n'intègrent pas quelques éléments de l'ordre qu'elles contestent. Elles se disent libératrices, nouvelles, autres, meilleures, mais en quoi et pour qui ?

Le genre constitue bien évidemment une question majeure. Spéculer sur ce que devrait être la sexualité dans l'idéal d'une société réformée, c'est bien souvent dire le masculin et le féminin, la virilité et la féminité, mais aussi les bonnes et les mauvaises sexualités, les pratiques licites et illicites. On pourra s'interroger sur les normes ainsi produites, mais aussi les hiérarchies plus ou moins affirmées entre diverses catégories (selon l'âge, le sexe, l'origine sociale ou ethnique, l'orientation sexuelle, etc.).

Enfin, l'impact, même tardif, partiel ou édulcoré, de tels projets réformateurs devrait être mesuré. Y a-t-il eu des essais de réalisation, des héritages, des transmissions ? Réflexion qui débouchera sur l'état de nos utopies aujourd'hui.

Beaucoup de discours politiques et philosophiques ont eu pour objet de transformer la sexualité pour changer la société. Les utopies sexuelles, comme aurait pu s'appeler le thème de ce débat, sont un sujet nouveau et en construction.

1- Quelques généralités sur les utopies sexuelles.

Pour François RONSIN, la grande utopie sexuelle est la normalité. En effet, depuis l'adoption du discours chrétien comme norme. Concevoir qu'un couple doit être monogame, qu'il ne puisse avoir des relations sexuelles uniquement dans le but de procréer est une réelle utopie. Le désir chrétien ne se pense qu'en terme d'affection et de respect de son partenaire. Depuis le XIX^{ème} siècle et l'arrivée de la nouvelle utopie scientiste le message social reste le même et transforme la notion de péché en perversion. Certains idéologues, comme ENFANTIN et FOURRIER, ont voulu construire une société qui ne soit pas un carcan qui puisse respecter la diversité des désirs. Cependant, ces théories ne peuvent pas être considérées comme des utopies dans la mesure où elles tiennent compte de la réalité naturelle.

Pour Florence TAMAGNE, créer une utopie consisterait donc à ajuster la réalité des vies avec la norme. Et Jean-Pierre POLY ajouter que *l'Utopie* de Thomas MORE est très normative : elle impose les travaux forcés, les hommes commandent aux femmes,...

2- Des exemples d'Utopies.

¹ C'est suite à une réunion d'Act Up New York que fut créé *Queer Nation* en 1990, expression la plus médiatisée de l'activisme *queer*. Ce dernier s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui se définissent en dehors des normes identifiées de sexe/genre et de sexualité, en contradiction avec elles, ou jouant sur le brouillage de ces catégories sur lesquelles se fonde le système hétérosexuel. Mais il y a de multiples manières d'être *queer* et aucun critère particulier n'est central dans la définition du mouvement : il ne peut y avoir de modèle défini de l'« étrangeté » ou de l'« anormalité ».

Pour *Queer Nation*, il s'agit de mettre en évidence le fait que la sexualité n'est pas juste une affaire privée et que les normes hétérosexuelles sont omniprésentes dans l'espace public, que l'on parle d'espace physique ou médiatique, idéologique. Son but est de rendre cet espace véritablement démocratique (d'où la référence à la nation), sans danger et source de plaisir pour tous. Sa tactique est de visibiliser de vastes espaces de normalisation, de franchir les frontières balisées ou invisibles (implicites) entre le monde *normal* et le monde *queer*. Les militants de *Queer Nation* s'exhibent donc dans des espaces où la sexualité n'est *a priori* pas en jeu, comme les grands magasins le samedi après midi.

Deux exemples sont donnés par Florence TAMAGNE sur l'entre-deux guerres et par Jean-Pierre POLY sur le Moyen-Âge.

- Entre 1919 et 1939, la législation allemande était très coercitive contre les homosexuels (paragraphe 175 de la législation allemande). Une lutte a été menée par les homosexuels et les transsexuels pour décriminaliser leur choix sexuel. Edward CARPENTER, en Angleterre, socialiste utopique et homosexuel, est devenu un quasi prophète pour tous les homosexuels d'Europe. Dans l'entre-deux guerres, il développe des communautés homosexuelles à la campagne en privilégiant le retour à la nature. Après lui, Camille SPITZ, en Suisse, très inquiet de l'ampleur du « problème juif ». Sa solution est la psychogenèse : une race de génies qui s'auto génèrerait, une société d'hommes qui seraient « femmes » à l'enfance, « hommes » à l'adolescence et « bisexuels » à l'âge adulte. Cette société d'hommes sans sexualité prônerait l'idéal de camaraderie virile et une sorte de pédérastie spirituelle. Rappelons que Camille SPITZ n'admet ni l'hétérosexualité, ni l'homosexualité : « *ni les cocus, ni les cocons* ». Les influences de ces « utopistes » sont vraiment réelles. Magnus HIRSCHFELD créé le premier mouvement homosexuel allemand. Il meurt en 1935 et son influence dépasse les frontières allemandes.
- Au Moyen-âge, dans la Cité de Dieu, ouvrage quasi utopique de saint Augustin, les règles du mariage sont explicitées. L'Église interdit toute union maritale avant le stade de cousins germains. Pour l'évêque, on aime déjà sa famille et ses proches parents, pour répandre encore plus d'amour il faut chercher son partenaire en dehors de la famille proche ou lointaine. Jean-Pierre POLY démontre que tout ce système a été fait pour casser le pouvoir féminin qui était en œuvre dans les sociétés du Haut Moyen âge dans le Nord de l'Europe. Il situe aux alentours de 1070 la fin du chamanisme féminin commun aux sociétés scandinaves.

La question qui se pose est de savoir si la mise en œuvre de certaines utopies a réussi. Francis RONSIN prend l'exemple de la politique « utopique » nataliste de l'entre-deux guerres en France. En 1920, l'État interdit la contraception féminine ; et en 1923, l'avortement. Ces mesures juridiques n'ont pas réussi de stopper la chute de la natalité. Après 1923, la natalité diminue jusqu'en 1939, date à laquelle le nombre des décès excède celui des naissances.

3- Les utopies d'aujourd'hui.

Pour Marcela IACUB, depuis la révolution sexuelle des années 70, nous vivons une utopie en cours de réalisation dans une société sécuritaire au prix d'une violence autoritaire. Pour Wilhelm REICH, il fallait lever l'appareil répressif de l'État. La seule utopie ne pourrait être que post-sexuelle. La sexualité disparaîtrait de la Loi et l'état renoncerait à légiférer sur la sexualité. Toutefois, c'est bien de la notion de sexualité qu'il convient de discuter. Marcela IACUB prend pour exemple les deux jeunes filles musulmanes qui avaient été interdites d'entrer dans leur établissement scolaire avec leur voile. Pour elles, ôter ce voile représentait comme une agression sexuelle. De la même façon, pourquoi ne pas considérer qu'un fétichiste qui vous vole une chaussure ne puisse être considéré comme un criminel qui porte atteinte à votre sexualité et non seulement comme un voleur ? De fait, en France, la loi pénale impose une définition de la sexualité à tout le monde.

Les Pays-Bas passent pour être une véritable société post-sexuelle. La majorité sexuelle est fixée à 12 ans. Un service d'infirmiers à domicile assure aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer et qui ont des besoins sexuels une prostitution légalisée. Cependant, dernièrement, les Verts ont demandé une loi spécifique contre la zoophilie.

Pour conclure, s'il est bien difficile de définir ce qu'est une véritable utopie sexuelle il conviendrait mieux de définir ce qu'est un acte sexuel ainsi que la sexualité en dehors de toute définition pénale et juridique.

**Compte-rendu de Christophe Meunier
Collège J-Ph RAMEAU - TOURS**

Éléments bibliographiques...

Sylvie CHAPERON, *Les années Beauvoir (1945-1970)*, Paris, Fayard, 2000

Marcela IACUB, *L'empire du ventre : pour une autre histoire de la maternité*, Paris, Fayard, 2004

Jean-Pierre POLY, *Histoire de la sexualité médiévale*, Paris, Perrin, 2003

Francis RONSIN, *La grève des ventres : propagande néo-malthusienne et baisse de la natalité en France XIXème –XXème siècle*, Paris, Aubier, 1980

Francis RONSIN, *Les Divorciaires - Affrontements politiques et conceptions du mariage dans la France du XIXème siècle*. Aubier, Paris, 1992.

Florence TAMAGNE, *Histoire de l'homosexualité en Europe* : Berlin, Londres, Paris, 1919-1939, Paris, Seuil, 2000